

TAILLARD Patricia
RESCUE NORMANDIE FORMATION
Le Clos d'Ailly
14570 CLECY

Vandœuvre, le 30/06/2023

Département Formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Objet : Demande d'habilitation APS-ASD / 1

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre entité au dispositif de formation suivant :

Prévention des risques pour les personnels du secteur de l'aide et soin à domicile - Acteurs
Prévention Secours 1

et à l'examen de votre dossier par votre entité instructrice et par la Commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 29/06/2023, nous avons le plaisir de vous informer que votre entité :

est habilitée à dispenser des formations jusqu'au 29/06/2028.

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le n° d'habilitation suivant :
H31291/2023/APS-ASD-1/O/14

Les contestations et voies de recours à la présente décision font l'objet de précisions dans le cahier des charges joint au dossier de demande d'habilitation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Moutche
Chef du département Formation de l'INRS.

